Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260605-DAG260501-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026
Date de convocation : 1ER juin 2026 ***Question : DAG n° 26-05-01*** ***Rapporteur : Jean-Paul VERMOT*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 31*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> ÉLECTION DES SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS AU COLLÈGE ÉLECTORAL DEVANT PROCÉDER À L'ÉLECTION DE QUATRE SÉNATEURS LORS DU SCRUTIN DU 27 SEPTEMBRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et, notamment, ses articles L. 285 à L. 289, L. 444 et R. 132 et suivants ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026 ;

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 6 mai 2026 (NOR : INTP2611651C) ;

Considérant que, d'après les derniers chiffres de l'INSEE, la Ville compte 15 647 habitants ;

Considérant que le département du Finistère compte parmi les départements devant procéder au renouvellement de ses sénateurs lors des élections du 27 septembre 2026 ;

Considérant que dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit pour composer le collège électoral devant procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant, cependant, qu'il y a lieu de procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 286 du code électoral, à l'élection de 9 (neuf) suppléants, lesquels sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260605-DAG260501-DE

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant, par suite, qu'après avoir mis en place le bureau électoral conformément aux dispositions de l'article R. 133 du code électoral, à savoir le maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il y a lieu de procéder à l'élection des suppléants au collège électoral chargé d'élire les sénateurs ;

Considérant que deux listes ont été déposées avant l'ouverture du scrutin, d'une part, pour la liste « MORLAIX ENSEMBLE » et, d'autre part, pour la liste « POUR MORLAIX » ;

Pour la liste « MORLAIX ENSEMBLE »	**Pour la liste « POUR MORLAIX »**
Henri Merlin GABA ENGABA	Alain DANIELLOU
Justine TREHOREL	Sandrine DOFFENIES
Patrick GAMBACHE	Jean-Charles POULIQUEN
Claire BIZOT	Sylvie LE DUC
Vincent LE SCORNET	
Annie BERGOT	
Pascal TAVERNEY	
Ludivine LE MEN	
Hervé GOUEDARD	

Considérant qu'après un vote à bulletin secret et dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont les suivants :

- La liste « MORLAIX ENSEMBLE » a obtenu 28 suffrages, soit 8 mandats de suppléants ;
- La liste « POUR MORLAIX » a obtenu 5 suffrages, soit 1 mandat de suppléants.

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : constatent les résultats du scrutin ;
- Article 2 : proclament l'élection des délégués suppléants dans les conditions prévues par le code électoral ;
- Article 3 : sont élus délégués suppléants pour procéder, le cas échéant, à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 :

Pour la liste « MORLAIX ENSEMBLE »	**Pour la liste « POUR MORLAIX »**
Henri Merlin GABA ENGABA	Alain DANIELLOU
Justine TREHOREL	
Patrick GAMBACHE	
Claire BIZOT	
Vincent LE SCORNET	
Annie BERGOT	
Pascal TAVERNEY	
Ludivine LE MEN	

- Article 4 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,
Philippe EUZEN

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Le Maire,
Jean-Paul VERMOT